

LISTE DES DOCUMENTS

Les documents indispensables :

- Fiche de renseignements avec la photo
- Autorisation de droit à l'image signée
- Certificat médical de vaccination et vie collective
- Fiche sanitaire de liaison (Cerfa Ministère de la Jeunesse et des sports)
- Copie de la carte d'identité (ou livret de famille) de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de Quotient Familial (attestation CAF ou avis d'impôts)
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle (avec précision pour les activités extrascolaires : centre de loisirs, colonie de vacances...)
- Règlement du séjour (chèques, espèces, ANCV, CESU, bons CAF)

Les autres documents :

- Test d'aisance aquatique souhaité
- Copie du jugement en cas de divorce ou de séparation des parents
- Document d'aide aux vacances enfants AVE de la CAF pour les familles concernées (QF \leq 1200€)
- PAI



AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR SEJOURS D'ETE

Dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté de Communes Pays d'Uzès organise pendant les vacances scolaires, 3 séjours pour les enfants et les jeunes du territoire :

Enfants 7-8 ans (CE1-CE2) du 08 au 12 juillet 2024

Pré-ados 11-12 ans du 15 au 19 juillet 2024

Enfants 9-10 ans (CM1-CM2) du 22 au 26 juillet 2024

Lors de ces séjours, nous serons amenés à prendre des photos et à réaliser des projets utilisant l'image et la parole des participants : films, courts métrages, spectacles filmés, roman photos, expositions. Ces réalisations seront vouées ensuite à être présentées aux parents et/ou diffusées à un public plus large : projections, expositions et événements sur le territoire de la CCPU, diffusion sur les supports de communication internes (Facebook, site internet, magazine, newsletter, bilans ...) et externes (presse locale, bilans).

Pour cela, nous avons besoin de votre autorisation :

Je soussigné (e) :

en qualité de mère/père/tuteur légal de l'enfant :

Cochez ou entourez la (les) proposition(s) : j'autorise ou je n'autorise pas

- j'autorise** les photographies, les films et les enregistrements vocaux dans le cadre du séjour se déroulant du 08/07/2024 au 12/07/2024
- j'autorise** la diffusion des réalisations listées précédemment via les supports de communication de la CCPU en interne et externe
- je n'autorise pas**

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Signatures du (des) parent(s) ou des représentant légal

INFORMATION DE L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance de l'enfant : _____

Structure d'accueil : _____

FICHE DE SUIVI DES VACCINATIONS

Document à faire remplir par le médecin traitant de l'enfant et à remettre à la direction de l'établissement d'accueil (crèche, micro crèche, accueil de loisirs).

Hexavalent (Infanrix, Hexa ou Hexyon)	<input type="checkbox"/> 2 mois	<input type="checkbox"/> 6 ans	Obligatoires
	<input type="checkbox"/> 4 mois	<input type="checkbox"/> 11 ans	
	<input type="checkbox"/> 11 mois		
Pneumocoque (Prevenar)	<input type="checkbox"/> 2 mois		
	<input type="checkbox"/> 4 mois		
	<input type="checkbox"/> 11 mois		
ROR	<input type="checkbox"/> 5 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	
Méningite C	<input type="checkbox"/> 5 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	
BCG	<input type="checkbox"/>		
Varicelle	<input type="checkbox"/> maladie	<input type="checkbox"/> vaccination	
Autre :		

Date : _____ (à renouveler tous les ans)

Nom, tampon et signature du médecin traitant :

L'enfant ne présente pas de contre indication à la vie en collectivité



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si **oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS



ÉTÉ 2024

GUIDE PRATIQUE DES SÉJOURS

08 au 12 juillet 2024

15 au 19 juillet 2024

22 au 26 juillet 2024



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANISATEUR DU SEJOUR :

Communauté de communes Pays d'Uzès

DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES

9 Avenue du 8 Mai 1945

30700 UZES

Tel : 04.66.03.09.00 du lundi au vendredi de 9H00-12H00 et 13H30-16H30

Mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr



Directrice : Corinne GASTAUD

Cheffe de service Enfance et Jeunesse : Dalia COSERARU

DIRECTION DU SÉJOUR :

Jessie DIVOL pour les séjours ENFANTS - Contact : 07.57.35.28.77

Samuel RAYSSIGUIER pour le séjour PRE ADOS - Contact : 07.57.41.41.57

POUR SUIVRE LES SÉJOURS un groupe WhatsApp sera créé.

LE LIEU DES VACANCES

Le Val de l'Hort est un centre d'accueil situé à **Anduze**, à la limite entre la garrigue et les Cévennes. Bâtie sur les flancs des rochers de Saint Julien et Peyremale, la ville est aussi surnommée "la porte des Cévennes". Au bord de la rivière du Gardon on découvre des nombreux sites touristiques tels que le train à vapeur, la Bambouseraie ainsi que des activités de pleine nature.

LE DÉPART ET L'ARRIVÉE

POINT DE RENCONTRE :

Devant l'entrée du COLLEGE LE REDOUNET à UZÈS, avenue Georges Pompidou

LE DÉPART :

- **LUNDI 8 JUILLET entre 8h30 et 9h00** pour le groupe des 7-8ans (CE1 - CE2)
- **LUNDI 15 JUILLET entre 8h30 et 9h00** pour le groupe pré-ados des 11-12 ans (6^{ème} - 5^{ème})
- **LUNDI 22 JUILLET entre 8h30 et 9h00** pour le groupe des 9-10 ans (CM1 - CM2)

Départ en minibus d'Uzès à 9h00.



Important : **prévoir un pique-nique** pour le premier jour (midi)



LE RETOUR :

- **VENDREDI 12 JUILLET vers 18h00** pour le groupe des 7-8ans (CE1 CE2)
- **VENDREDI 19 JUILLET vers 18h00** pour le groupe pré-ados des 11-12 ans
- **VENDREDI 26 JUILLET vers 18h00** pour le groupe des 9-10 ans (CM1 CM2)

L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

L'HEBERGEMENT :

Les enfants logeront au centre d'accueil de groupes le Val de l'Hort, en pension complète.

Le centre dispose de 100 lits répartis dans 29 chambres, d'un jardin arboré, d'un terrain multi sport, d'une table de ping-pong.

LA RESTAURATION :

Les repas seront pris au centre Val de l'Hort, sous une terrasse ombragée. Des pique-niques seront proposées les jours d'activités.

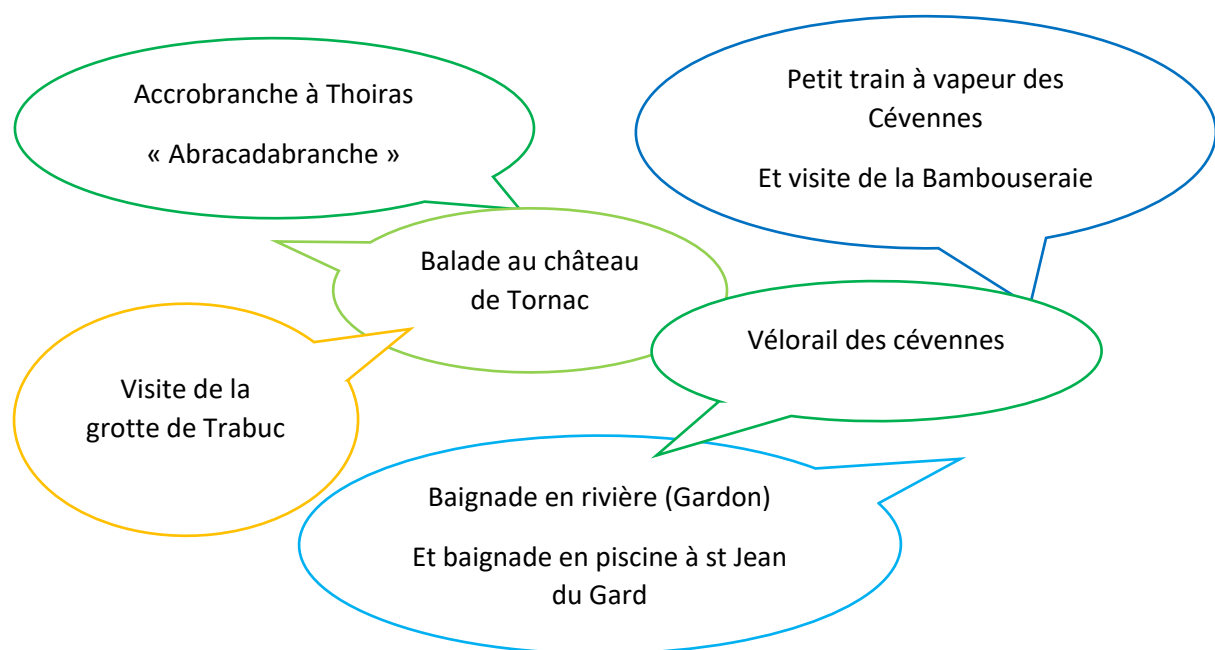
Pour toute problématique médicale relative aux repas (intolérances, allergies...), merci de le signaler au plus tôt à l'équipe de direction des séjours.

L'ÉQUIPE ENCADRANTE

L'équipe est constituée de 3 professionnels de l'animation.

- Les séjours primaires sont sous la direction de **Jessie DIVOL**, agent CCPU titulaire du BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport), du brevet de SURVEILLANT DE BAIGNADE et du Certificat de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).
- Le séjour pré-ados est sous la direction de **Samuel RAYSSIGUIER**, agent CCPU titulaire du BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport), du brevet de SURVEILLANT DE BAIGNADE et du Certificat de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES



LE TROUSSEAU

Cf document ci-joint.



**Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de l'enfant.
La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte,
détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MÉDICAMENTS, TRAITEMENTS :

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments sans ordonnance délivrée par un médecin.

En cas de traitements à délivrer durant le séjour :

- **Remettre les médicaments et l'ordonnance médicale en cours de validité au directeur du séjour le jour du départ dans une boîte ou un sac indépendant au nom de l'enfant (Les enfants ne peuvent garder de médicaments dans leurs affaires personnelles.)**
- **Penser à écrire le nom et prénom de votre enfant sur chaque boîte de médicaments.**

Si votre enfant bénéficie d'un protocole médical spécifique ou PAI merci de le remettre également le jour du départ au directeur avec les médicaments concernés.

En cas de survenue d'un problème de santé au cours du séjour, les parents seront informés dans les plus brefs délais.

COMMENT PRENDRE DES NOUVELLES ?

Sur le téléphone portable de Jessie (séjours enfants) ou Samuel (séjour pré-ados) en cas d'urgence uniquement ou de grosses inquiétudes pour les plus petits !

Sinon rendez-vous sur le WhatsApp séjour et la page Facebook de la Communauté de communes !

ARGENT DE POCHE :

L'argent de poche n'est pas nécessaire sur le séjour.

DIVERS :

Les téléphones, tablettes, consoles de jeux ne sont pas autorisés pendant les séjours.

LA CHECK-LIST

de ma valise !

MES HABITS



- 5 slips ou culottes
- 5 chaussettes
- 5 tee-shirts
- 3 shorts
- 2 pantalons/jogging
- 2 sweats/gilets
- 1 maillot de bain
- 1 vêtement de pluie
- 1 pyjama
-
-
-

MA TOILETTE



- brosse à cheveux
- brosse à dent
- dentifrice
- gel douche
- shampoing
- crème solaire
- produit anti moustiques
- 1 ou 2 serviettes de toilette (une pour le corps, une pour les cheveux)
- 1 serviette de piscine

MES ACCESSOIRES



- casquette
- gourde 1 litre (ou une bouteille d'eau)
- sac à dos
- lampe de poche
- mouchoirs
- brassards

MES CHAUSSURES



- chaussures d'eau ou vieilles baskets
- tongs
- baskets de sport (attention, pas de sneakers !!)



Important

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de l'enfant. La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.



SEJOURS ETE 2024

Conditions générales

La Communauté de communes organise durant l'été 2024, **trois séjours** :

- ENFANTS 7 - 8 ans 08 au 12 juillet 2024
- PRE ADOS 11 - 12 ans 15 au 19 juillet 2024
- ENFANTS 9 - 10 ans 22 au 26 juillet 2024

Effectifs et lieux de chaque séjour :

Auberge du Val de l'Hort à Anduze

- *Séjour ENFANTS* : 14 enfants et 3 animateurs diplômés
- *Séjour PRE-ADOS - ADOS* : 14 enfants et 3 animateurs diplômés
- *Séjour ENFANTS* : 14 enfants et 3 animateurs diplômés

INSCRIPTIONS / RESERVATION DE SEJOURS

Pour les inscriptions, les dossiers sont disponibles :

- **sur le site web** de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
- **à l'accueil** de la CCPU du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

L'accueil de la CCPU se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Date limite de dépôts des dossiers : **5 juin 2024**, par courrier ou remis à l'accueil de la CCPU

Dossiers à retourner complet à l'adresse suivante cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

Communauté de communes Pays D'Uzès
DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES
Séjours été 2024
9 Avenue du 8 mai 1945
30700 UZES

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
 - le **dossier d'inscription est complet et validé** par la direction du Service aux Familles
 - le **règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis**

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour sera adressé aux familles : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc...

ORGANISATION et ACTIVITES

- Transport AR en minibus
- Hébergement à l'Auberge du Val de l'Hort
- Restauration : pension complète
- Activités : vélorail, bambouseraie, accrobranche, baignade en rivière et à la piscine, randonnées, grands jeux, veillées animées..

TARIFS

La communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF).

Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre **0 et 400 €**, la communauté de communes prend en charge **50% du montant du séjour**.
- entre **401 et 700 €**, la communauté de communes prend en charge **40% du montant du séjour**.
- entre **701 et 1 500 €**, la communauté de communes prend en charge **30% du montant du séjour**.
- entre **1 501€ et plus**, la communauté de communes prend en charge **20% du montant du séjour**.

	Séjour ENFANTS
QF1 : 0 - 400€	243 €
QF2 : 401 - 700€	292 €
QF3 : 701 - 1500€	341 €
QF4 : 1501 et plus	389 €
Tarifs hors CCPU	486 €

MODALITES DE PAIEMENT DES SEJOURS

Les séjours doivent être réglés soit :

- par chèque à l'ordre du *Trésor Public*
- par espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV, tickets CESU ou bons CAF

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous orienter, en fonction de votre situation familiale, vers d'autres aides possibles.

ANNULATION

- Par la Communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- Par la famille :

Toute annulation doit être adressée **par lettre recommandée avec accusé de réception**, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entrainera une retenue selon les conditions suivantes :

SEJOUR	7 – 8 ans	11 – 12 ans	9 – 10 ans	Pourcentage retenu du montant total TTC
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 8 juin inclus	Jusqu'au 15 juin inclus	Jusqu'au 22 juin inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 9 juin et le 23 juin	Entre le 16 juin et le 30 juin	Entre le 23 juin et le 7 juillet	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 24 juin et le 30 juin	Entre le 1 ^{er} juillet et le 07 juillet	Entre le 8 juillet et le 14 juillet	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 01 juillet	Après le 08 juillet	Après le 15 juillet	100%

MODIFICATION D'ACTIVITES

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries, contexte sanitaire...), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, les parents seront tout de suite informés et tout sera mis en œuvre pour qu'ils puissent récupérer au plus vite leur enfant et prendre soin de lui.

REGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des membres de la collectivité est exigée.

De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.

Dans ce cas, une exclusion de l'enfant peut être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est proposée afin de répondre aux questions des familles. Les enfants et jeunes y sont les bienvenus !

Elle aura lieu le **mardi 25 juin à 18h** dans les locaux de la CCPU – 9 avenue du 8 mai 1945, 30700 Uzès

Contact CCPU :



04.66.03.09.00

Corinne GASTAUD, directrice du Service aux Familles

Dalia COSERARU, cheffe du service Enfance Jeunesse

Laure CRISTOFOLI, assistante de direction

Adresse mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr

Site web : www.ccpaysduzes.fr